

Débat d'Orientations Budgétaires



Conseil municipal
25 Février 2025

SOMMAIRE

1 - Le Cadre réglementaire

2 - Le Contexte général : Situation Economique et Sociale

- ❖ **Données macro-économiques**
- ❖ **Contexte et finances locales**
- ❖ **Mesures législatives**

3 - Situations et Orientations Budgétaires

- ❖ **Finances et fiscalité**
- ❖ **Section de fonctionnement Recettes**
- ❖ **Section de fonctionnement Dépenses**
- ❖ **Section d'investissement Recettes**
- ❖ **Section d'investissement Dépenses**

4 - Programmation des investissements

- ❖ **Objectifs et orientations**
- ❖ **Section d'investissement Dépenses**

5 – Analyse de la dette

6 – Budgets annexes : Eau et Assainissement

1 - Le cadre réglementaire

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire dans les communes, les régions, les départements de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants.

Première étape du cycle budgétaire annuel, le DOB s'effectue conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) présentant les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité, la structure et la gestion de la dette. Il ne s'agit pas d'un pré-budget mais bien d'une présentation des grandes orientations de la collectivité pour l'élaboration de son budget primitif. **Le DOB a pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la séance du Conseil Municipal du 25 mars 2025, lors de laquelle les budgets primitifs 2025 seront soumis au vote.**

L'article 107 de la loi NOTRE du 7 août 2015, visant à améliorer la transparence financière des collectivités territoriales, a modifié les articles L.2312-1, L.3312-1, L.4311-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les articles D.2312-3, D.3312-12 et D.4312-10 résultant du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précisent le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire.

La loi n°2018-32 du 22 janvier 2018, loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022, a apporté de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire.

Pour le DOB, une délibération avec vote est obligatoire. Elle permet de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et de prémunir les collectivités contre un éventuel contentieux qui pourrait être porté devant la juridiction administrative.

Le cadre réglementaire

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement, comme en investissement.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et recettes.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et l'évolution du besoin de financement annuel (emprunt minoré des remboursements de dette).
- Le débat d'orientation budgétaire dépend :
 - du contexte économique national et notamment de la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques (LPFP) 2018-2022 et de la loi de finances 2025 ;
 - de l'évolution du contexte socio-économique local : les relations financières avec les partenaires locaux tels que l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, le Conseil Départemental.

2 – L’environnement économique : contexte macro-économique

Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles France	2024	2025
Insee (déc. 2024)	+1,1%	/
Banque de France (déc. 2024)	+1,1%	+0,9%
Commission européenne (nov. 2024)	+1,1%	+0,8%
OCDE (déc. 2024)	+1,1%	+0,9%
FMI (oct. 2024)	+1,1%	+1,1%
Gouvernement (PLF 2025)	+1,1%	+1,1%
Prévisions annuelles Zone euro	2024	2025
BCE (déc. 2024)	+0,7%	+1,1%
Commission européenne (nov. 2024)	+0,8%	+1,3%
OCDE (déc. 2024)	+0,8%	+1,3%
FMI (oct. 2024)	+0,8%	+1,2%

Prévisions d'inflation*

Prévisions annuelles France	2025
Insee (déc. 2024)	/
Banque de France (déc. 2024) - IPCH	+1,6%
Commission européenne (nov. 2024) - IPCH	+1,9%
OCDE (déc. 2024) - IPCH	+1,6%
FMI (oct. 2024) - IPCH	+1,6%
Gouvernement (PLF 2025)	+1,8%
Prévisions annuelles Zone euro	2025
BCE (déc. 2024) - IPCH	+2,1%
Commission européenne (nov. 2024) - IPCH	+2,1%
OCDE (déc. 2024) - IPCH	+2,1%
FMI (oct. 2024) - IPCH	+2,0%

*Les prévisions d'inflation sont mesurées par l'indice des prix à la consommation (IPC) ou, si précisé, par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). En France, en 2024 et selon les données provisoires publiées par l'Insee le 7 janvier 2025, les prix à la consommation (IPC) ont augmenté de **2,0% en moyenne** (+2,3 % pour l'IPCH). L'inflation définitive pour l'année 2024 sera connue lors de la prochaine parution Insee le 15/01/2025).

Selon le Projet de Loi de Finances 2025 (PLF) :

Vers une croissance du PIB de 0,9 % en 2025 en France ?

L'activité a progressé de **+0,4 %** au 3ème trimestre.

La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux JO de Paris, les ventes de billets et des droits de diffusion audiovisuelle étant comptabilisées au 3ème trimestre.

Pour l'année 2025, la prévision de croissance pâtit d'une impulsion budgétaire négative avec un effort de 30 milliards € d'économies et de 20 milliards € de hausse d'impôts comme annoncé par le gouvernement dans le PLF 2025.

Il reste néanmoins que la réduction du déficit public sera probablement inférieure à celle annoncée et que celui-ci s'établira à **5,4 %** en 2025 (vs **5,0 %** attendu par le gouvernement), après **6,1 %** en 2024.

2 - Contexte et finances local

L'inflation à 2% a encore impacté nos budgets prévisionnels

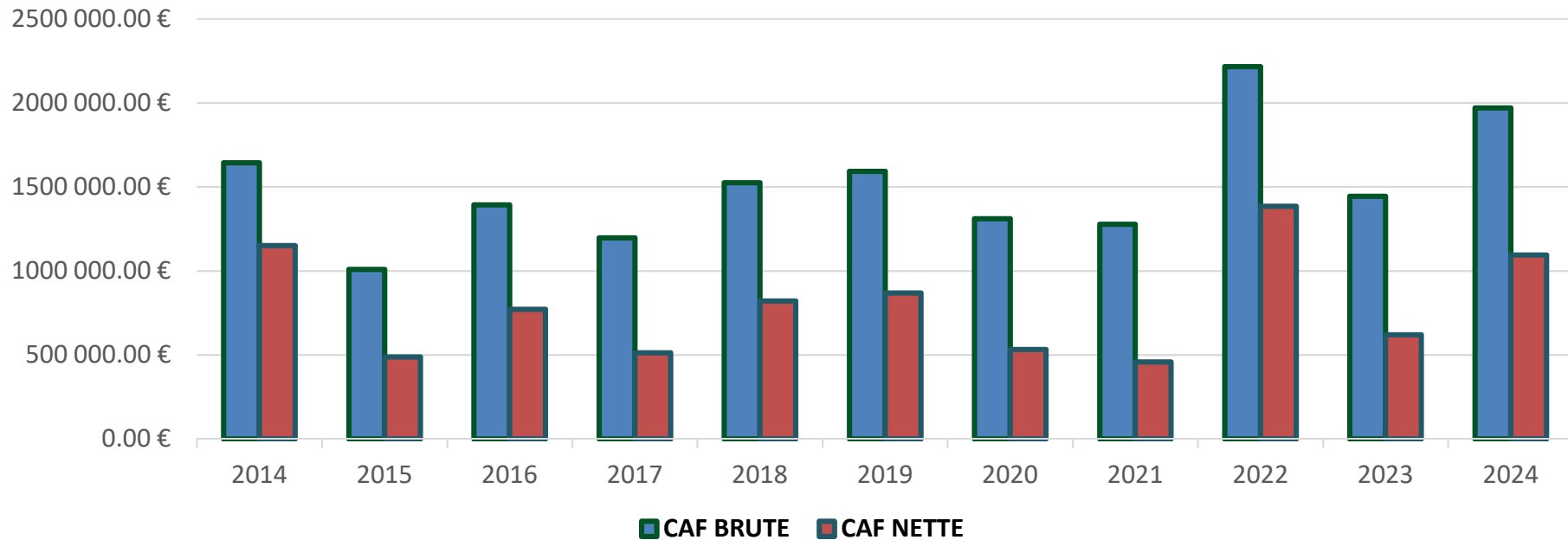
- On retrouve une hausse des recettes réelles de fonctionnement de (+ 663 K€) en 2024 qui s'explique en partie par des recettes nouvelles (Escale, centre de loisirs, reversement des salaires des autres budgets, hausse taux d'imposition (+ 554 K€) et pacte financier avec CCFE (+ 90 K€), dotations).
- Malgré l'augmentation de nos dépenses réelles de fonctionnement : + 177 K€ (VS + 481 K€ en 2023) la CAF brute reste maîtrisée.
- L'augmentation du 012 : + 6,8 % s'explique par les augmentations successives du point d'indice, les recrutements des années précédentes supportés sur une année complète en 2024, les remplacements et évolution de carrières, la revoyure du RIFSEEP, la prime pouvoir d'achat, l'augmentation de la cotisation d'assurance du personnel,
- Autres charges de gestion courante : contribution maintenance éclairage public : +136 K€, salaire de l'ancienne DGS : + 45 K€.
- Le budget reste impacté par la hausse du coût des matières premières et des fluides dans un contexte inflationniste qui devrait selon les prévisions ralentir sur 2025.
- La poursuite des efforts collectifs (éco-gestes) et l'application du plan de sobriété a permis de ne pas avoir d'augmentation sur les charges générales malgré de fortes augmentations sur certains postes : fluides, alimentation, assurances, balayage.

Evolution de la CAF

Dans un contexte qui demeure inflationniste et le poids d'une dette vieillissante, nous avons su conserver une CAF nette.

En €	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
A - RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (RRF)	8 430 303	9 099 992	9 100 791	8 696 999	9 063 089	10 268 087.12	9 978 054.62	10 680 504.00
B - DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (DRF)	7 233 406	7 574 697	7 507 927	7 385 417	7 806 696	8 051 991.07	8 533 376.00	8 710 445.00
A - B = CAF Brute	1 196 897	1 525 295	1 592 864	1 311 582	1 256 393	2 216 096	1 444 679	1 970 059
C - INVESTISSEMENT : Remboursement en capital des emprunts	683 613	703 310	723 709	778 172	820 061	831 070.35	823 873.10	875 489.00
CAF Brute - C = CAF Nette	513 284	821 985	869 155	533 410	436 332	1 385 026	620 806	1 094 570
D - Autres ressources d'investissement	-	4 052	-	-	36 976			
E - Produits de cessions d'actifs	5 360	240	604 340	1 129 788	246 300	150 330	46 101	7 500
F - Variation des ressources propres	961 625	1 581 631	612 360	753 942	1 482 598			
CAF Nette + D + E + F = Financement disponible	1 480 269	2 407 908	2 085 855	2 417 140	2 202 206	1 535 356	666 907	1 102 070

Capacité d'autofinancement



Pour mémoire : Transferts qui impactent notre ratio de solvabilité (cf slide dette)

2017 : 800 K€ Budget eau

2018 : 500 K€ Assurance Château

2019 : 400 K€ Budget eau

2022 : 1 000 K€ Budgets eau et assainissement

Nos contraintes et nos risques

- ❑ **Logements sociaux : Obligation Loi SRU : 20 % en 2034**
Pénalités appliquées dès 2023 (128 K€ pour Veauche)
- ❑ **Plan d'Exposition au Bruit : Démarches engagées pour en réduire les Impacts**
- ❑ **Modification PLU – Applicable depuis 01/11/2024**
- ❑ **Dette vieillissante qui contraint notre capacité d'emprunt**
- ❑ **Plan de Sobriété Energétique - Audit réalisé, plan pluriannuel et tableaux de suivi des consommations et coûts - Echéance 2030**
- ❑ **Assainissement : mise en séparatif en concertation avec CCFE dans le cadre du transfert des compétences des budgets annexes**
- ❑ **Conventions EPORA : Convention Place Aristide Briand projet Atrium soldée en 2024 (déficit foncier absorbé de 1 185 K€)**
: Désengagement en cours de la convention restante, Avenue Henri Planchet (OAP), projet lié avec l'aménagement de la gare porté par CCFE.
- ❑ **Bailleurs Sociaux : Garantie d'emprunt pour améliorer notre % de logement sociaux 10%**

Démographie

Strate de population	Superficie	Voiries
5 000 à 10 000 hab.	10,41 km ²	37 km 752* source DGF
Evolution Population légales en vigueur au 1^{er} janvier sur les 4 dernières années		
Population municipale	Comptée à part	Population totale
8 984 8 992	122 119	9 106 9 111
Population de 3 à 16 ans	Population intermédiaire	Population + de 72 ans
1 558	5 792	1 761 (Source CCAS)

Suite au recensement de 2023 (source INSEE et DGCL) :
la répartition de la population ci-dessus (données au 01/01/2022) a été actualisée au 01/01/2025,
résultat définitif en juin 2025

Etat civil							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Mariages	25	29	19	30	22	35	34
PACS	30	28	33	32	18	33	24
Naissances	71	81	63	61	63	55	76
Décès	50	61	62	65	60	56	72
Solde naturel	21	20	1	-4	3	-1	+4

Affaires scolaires

Effectifs scolaires	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Maternelle Pagnol	106	103	114	101	95	83	80	82	79
Elémentaire Pagnol	208	203	200	190	180	186	188	185	169
Maternelle Glycines	123	124	117	112	111	121	115	130	132
Elémentaire Glycines	231	225	223	218	209	205	216	206	209
Maternelle St Laurent	128	127	127	118	100	102	88	85	104
Primaire St Laurent	199	196	202	217	212	203	193	185	169
TOTAL	995	978	983	956	907	900	880	873	862

Fermeture d'une classe élémentaire sur Pagnol rentrée 2024

Collège	624	668	715	745	751	751	772	779	745
TOTAL GENERAL	1619	1646	1698	1701	1658	1651	1652	1652	1607

57,00% de Collégiens Veauchois

Capacité maximale collège = 850

2 - Mesures législatives

✓ **Fiscalité :**

Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives + 3,8 % en 2024, estimation à + 1,7% en 2025

✓ **Soutien à l'investissement local :** baisse gouvernementale du fonds vert en soutien des investissements de transition écologique

✓ **Loi sur la transition énergétique**
diminuer de 40 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030

✓ **Amortisseur électricité** – Pas concerné en 2024 compte tenu des tarifs contractuels du SIEL et mesure non reconduite sur 2025

✓ **CVAE** : progressivement réduite avant sa suppression en 2030

✓ **Légère augmentation des dotations 2024** : en attente des directives gouvernementales pour 2025

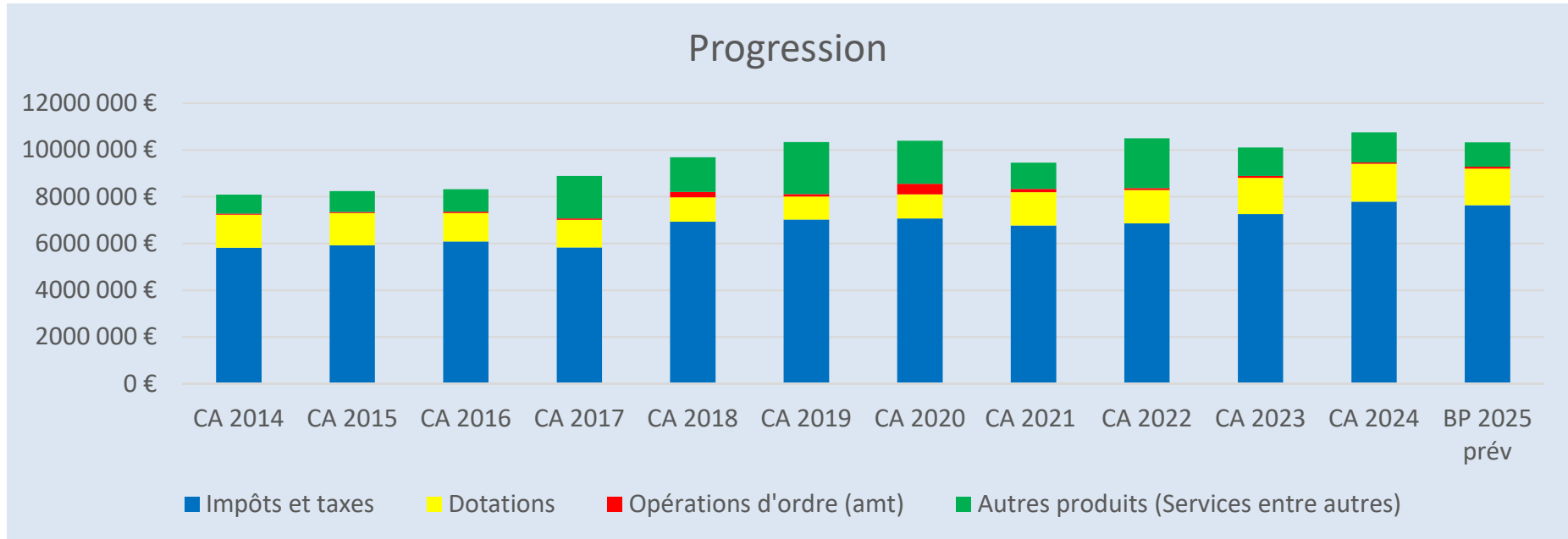
3 - Situation financière – Fiscalité

Imposition				
	Bases fiscales <u>2024</u>	Taux 2024	Taux 2025 inchangés	National Repère 2023
Taxe d'habitation (RS*)	434 000	11,30 %	11,30 %	15,72 %
Taxe foncier bâti	13 635 000	33,25 %	33,25 %	36,05 %
Taxe foncier non bâti	90 200	29,41 %	29,41 %	42,68 %

- **2024 Hausse des taux (+ 8 %), pour satisfaire à l'augmentation toujours existante des fluides et de l'alimentation, pour faire face aux charges de personnel imposées et non compensées et au cout d'un nouvel organigramme plus efficient pour la qualité de nos services avec un meilleur accompagnement de l'ensemble de nos agents et afin de contribuer aux financements des projets structurants nécessaires au développement de la ville.**
- **2024 Hausse des bases : + 3,9 %**

RS* : Résidences secondaires

Fonctionnement : Recettes 2024



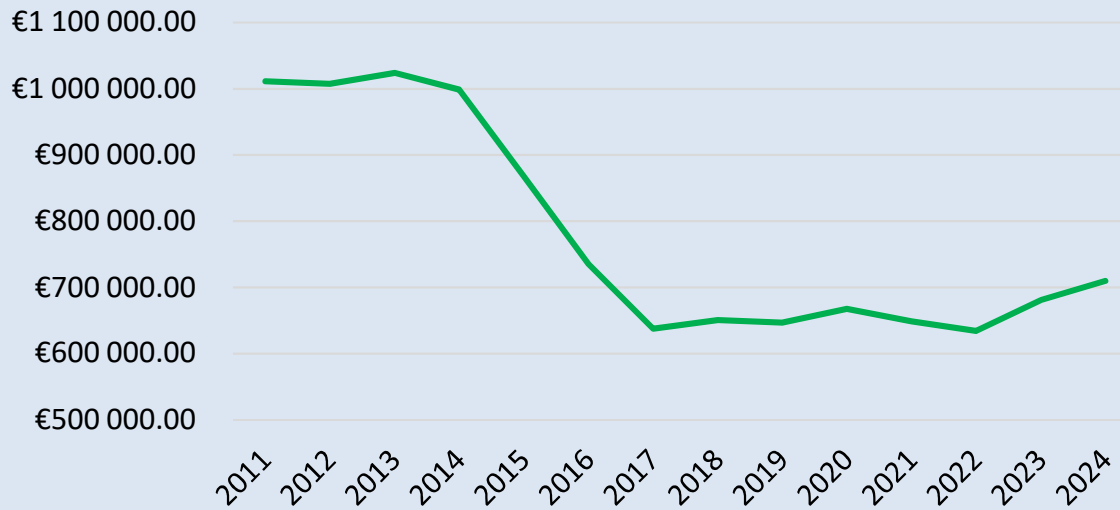
Légère augmentation des dotations (DSR) et compensation TFB

Augmentation des impôts et taxes.

Les impôts et taxes représentent 72 % de nos recettes (71 % en 2023 et 65 % en 2022).

Fonctionnement : Recettes 2024 - Dotations de l'Etat

Recettes DGF DSR



Montant 2019 : 646 925 euros

- DGF : 311 131 euros
- DSR : 335 794 euros

Montant 2020 : 667 494 euros

- DGF : 293 658 euros
- DSR : 373 836 euros

Montant 2021 : 648 753 euros

- DGF : 267 994 euros
- DSR : 380 759 euros

Montant 2022 : 634 177 euros

- DGF : 234 239 euros
- DSR : 399 938 euros

Montant 2023 : 680 878 euros

- DGF : 237 015 euros
- DSR : 443 863 euros

Montant 2024 : 709 607 euros

- DGF : 231 505 euros
- DSR : 478 102 euros

Attribution de compensation de CCFE :

2018 : 2 935 712 €

2022 : 3 186 104 €

2019 : 2 877 633 €

2023 : 3 195 371 €

2020 : 3 138 924 €

2021 : 3 172 663 €

2024 : 3 285 894 €

Fonctionnement : Recettes 2024 Attributions de compensation par CCFE

Commune	AC 2023	Majoration des AC pacte 2023	AC majorée 2024	AC 2025
Veauche	3 186 104	409 364	3 595 468	3 289 191

Dès le 1^{er} janvier 2024 :

- Fin des Transferts des budgets annexes sur le budget principal
- Fin de la prise en charge du FPIC par la CCFE :
Impact pour la ville de Veauche : montant prélevé 21 312 €
- Prise en charge de la contribution SDIS par la CCFE :
Cotisation de la ville de Veauche : 290 646 € en 2023, 309 574 € en 2024,
Révision des AC pour neutraliser le coût pour la CCFE
 $3\,595\,468 - 309\,574 = 3\,285\,894$ € touchés en 2024
- Impact financier pour la ville de Veauche :
 $+ 90\,523$ € - $21\,312$ € de FPIC = $69\,221$ €

Le 1^{er} janvier 2025 :

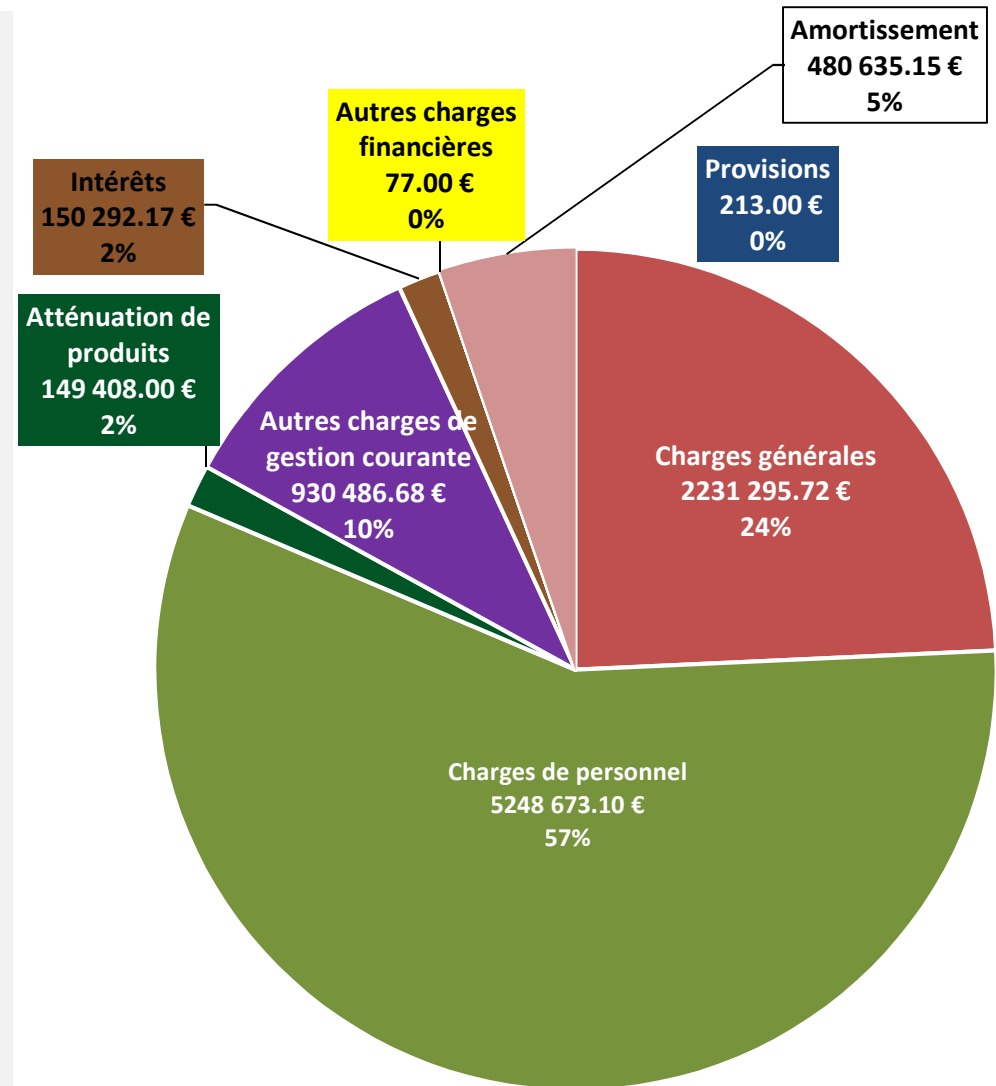
- Impact financier pour la ville de Veauche :
Contribution SDIS 2025 : 306 277 €
 $3\,289\,191 - 3\,285\,894 = + 3\,297$ € pour 2025
- Prise en charge du FPIC non plus par CCFE mais par la collectivité dès 2024 :
estimatif 2025 : 25 000 €

Fonctionnement : Dépenses 2024

- **Charges générales** : Maitrisées (A/A-1 = 0,00%)
- **Charges de personnel** :
 - Augmentations successives du point d'indice comptabilisé en année complète pour 2024
 - Revalorisation indiciaire
 - Remplacements et évolutions de carrières + Recrutements en cours d'année 2023 dont coût supporté sur l'année complète en 2024
 - Prime pouvoir d'achat et revoiture RIFSEEP
 - Forte augmentation de l'assurance du personnel

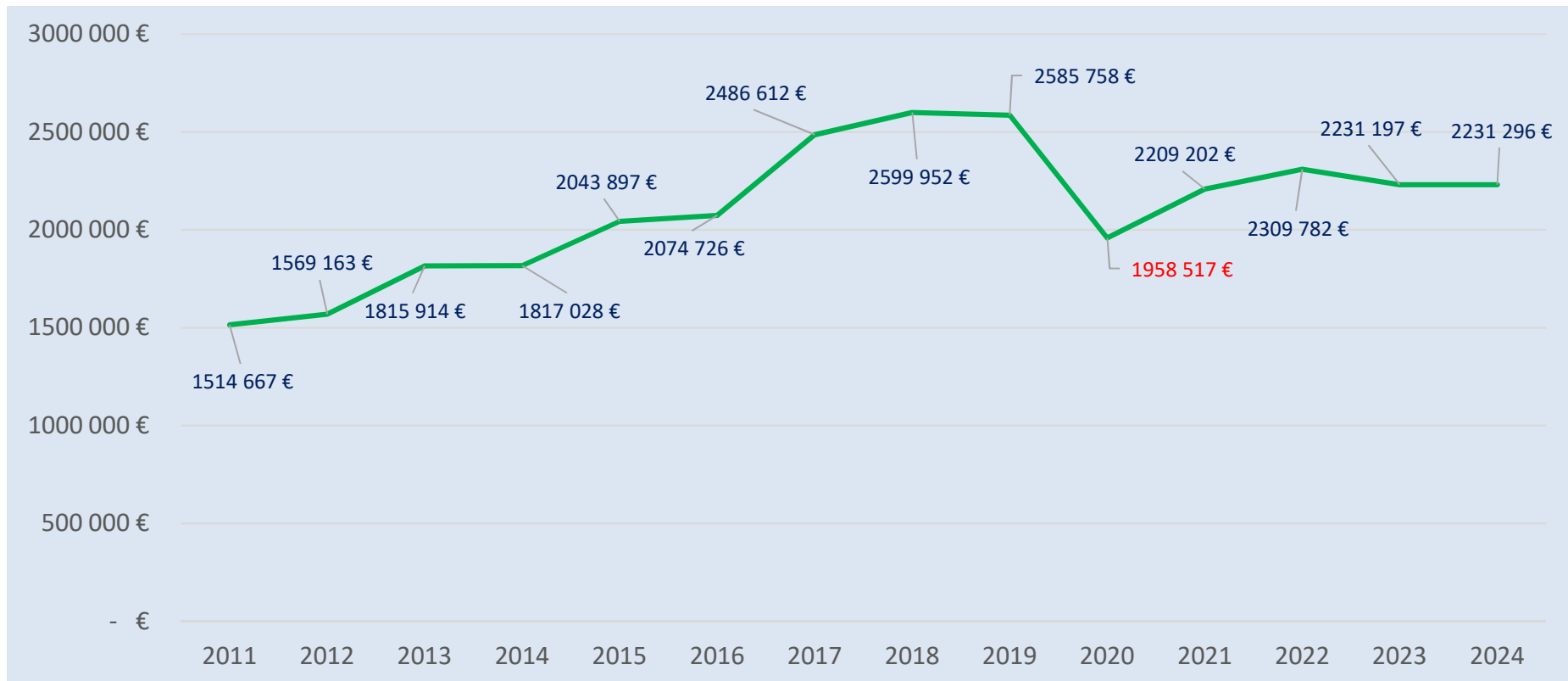
Un taux de charge de personnel ramené à 50,34 % avec les recettes d'atténuation de charges (budgets annexes, RELYENS)

- **Autres charges de gestion courantes** :
 - Reversement en année complète salaires ancienne DGS
 - Augmentation de 105 K€ sur la contribution maintenance éclairage public
 - Aide supplémentaire de 10 K€ au CCAS
- **Subventions exceptionnelles stables**
- **Intérêt d'emprunt** : En légère augmentation



Les chiffres définitifs seront dans le CFU en mars 2025

Fonctionnement : Dépenses 2024 Charges générales



2020 : une baisse importante de nos charges de FCT (non dépenses COVID)

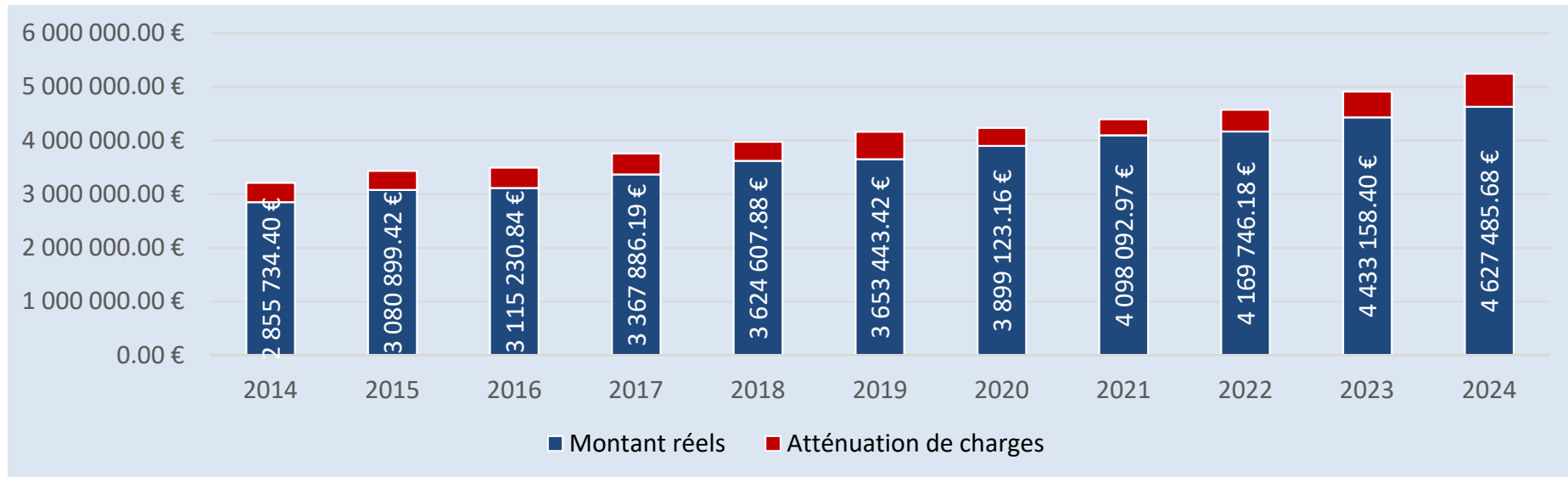
2021 : Hausse de 250 K€ de ces mêmes charges (principalement Bâtiments communaux, entretiens de réseaux)

2022 : Hausse de 100 K€ des fluides et matières premières et études (PLU)

2023 : Baisse de 79 K€, réduction des charges sur les fluides et sur les frais d'entretien de bâtiments

2024 : Stabilisation des dépenses

Fonctionnement : Dépenses 2024 Charges du personnel



2024 : Atténuations de charges = Remboursements RELYENS, budgets annexes (621 K€)
Total 012 : 5 248 – 621 = 4 627 K€

2021 : 124.74 ETP* Rémunérés
2022 : 115.96 ETP Rémunérés
2023 : 119.20 ETP Rémunérés

Prévisionnel 2025 = + 69 K€

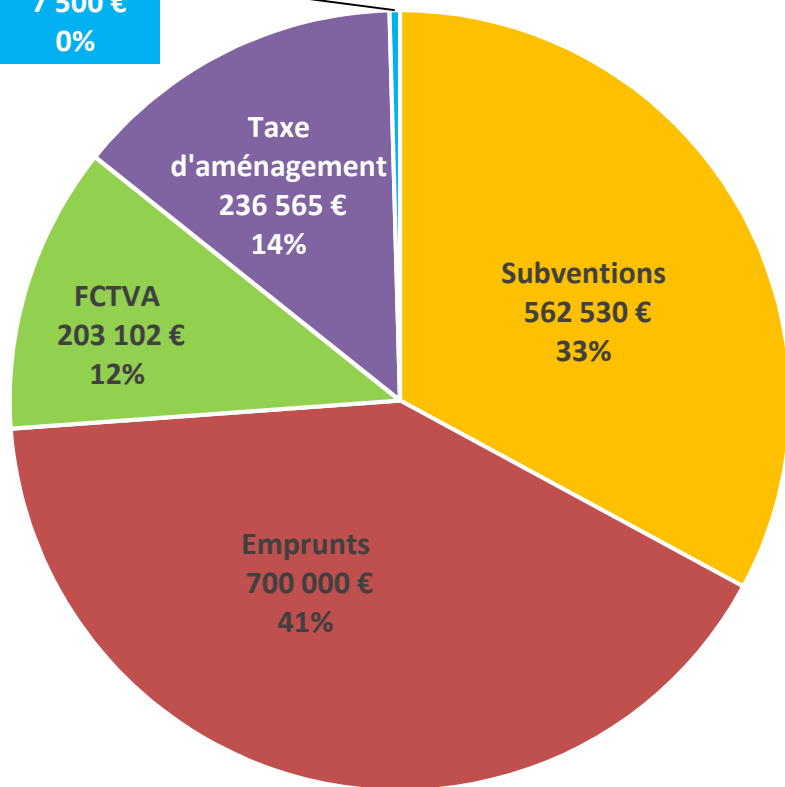
- + 116 K€ Remplacements et évolutions carrières, pas de recrutements
- + 22 K€ augmentation assurance du personnel
- + 75 K€ cotisation vieillesse
- - 42 K€ pas de prime pouvoir d'achat,
- - 102 K€ Directrice intergénérationnel, agent APC-économie non remplacés
- + 43 K€ Salaire ancienne DGS (au chapitre 65)

* Equivalent Temps Plein

Source : RSU

Investissement : Recettes 2024

Produits de cession
7 500 €
0%



Subvention : 562 530 € en 2024

780 690 € inscrites en 2025 (Arrêtés attributifs reçus)

Emprunt : 700 000 € en 2024

2025 : prévisionnel 1 200 000 €

FCTVA : 203 102 € en 2024

286 199 € prévus en 2025 (Arrêté attributif reçu)

Taxe d'aménagement : 236 565 € en 2024

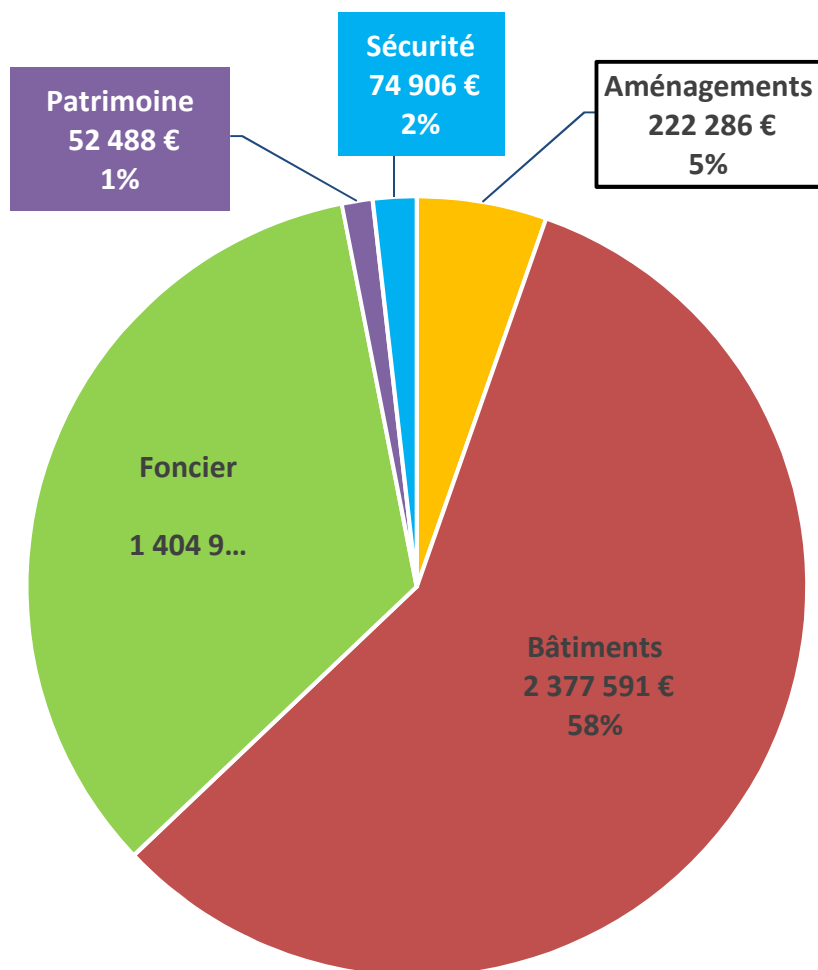
150 000 € prévision prudente en 2025

Produits de cessions : 7 500 € en 2024

(46 K€ en 2023, 150 K€ en 2022, 246 K€ en 2021, 1130 K€ en 2020)

Pour rappel : Les montants des CFU intègrent les recettes issues des cessions. Elles ne sont jamais inscrites au moment du BP.

Investissement : Dépenses 2024



Bâtiments : plus de 54 % consacrés au Cercle (1 290 K€), 41% à la Médiathèque (976 K€), 5% aux écoles et autres bâtiments publics (109 K€)

Foncier : un peu moins de 85% ont permis de solder la convention EPORA Place Aristide Briand (1 185 K€), 15 % investis en acquisition foncière

Aménagements : 50% en rénovation éclairage public, 30% sur des travaux de voirie principalement pour l'étude trafic et 1^{ère} fleur, 8% poumons verts

Sécurité : Vidéo-protection notamment du Stade et extension de réseau électrique

Patrimoine : PLU (24 K€)/ Informatique / Matériel et équipements divers

4 - Programmation des investissements

Objectifs et orientations 2023 – 2026

❑ **Maintenir le développement d'un service public de qualité**

- Projets structurants : Stade et Cercle terminés, Médiathèque en cours
- Vie quotidienne : Poumons verts, sécurité vidéo-protection, passage en LED, transfert APC en relais postal
- Entretien du patrimoine : Ecoles, Mairie, Acquisitions foncières, plan de sobriété
- Conventions EPORA : A. Briand : convention soldée - Triangle Planchet (OAP)

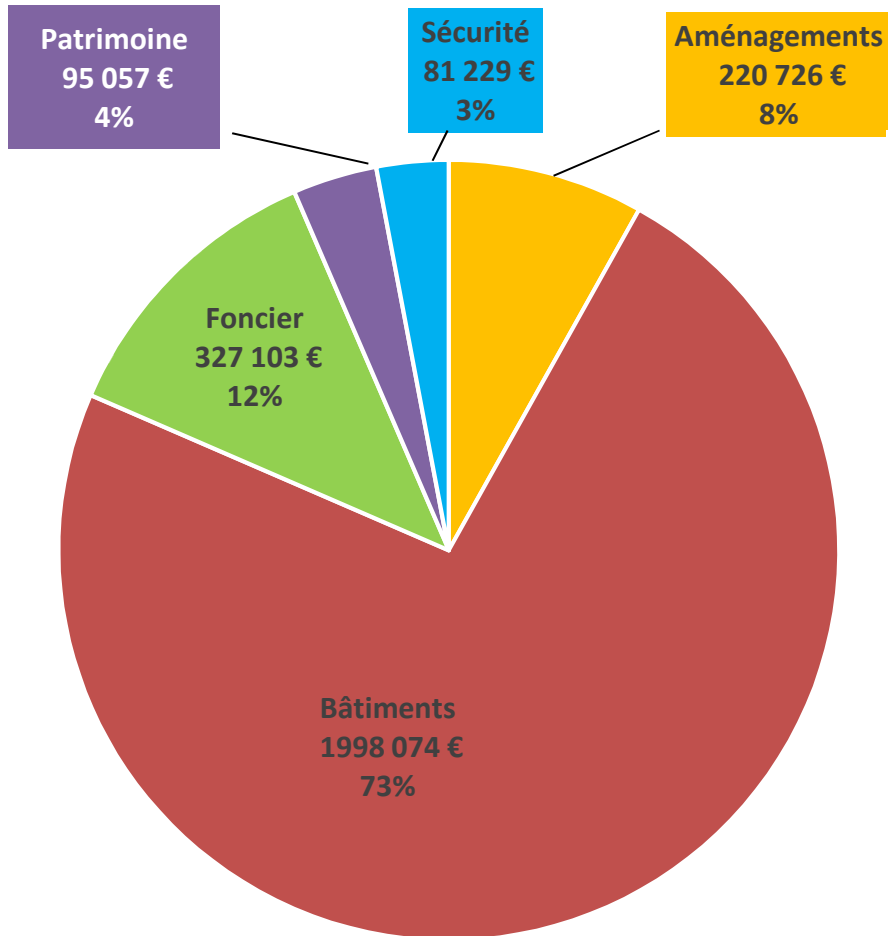
❑ **Poursuivre une gestion budgétaire cohérente et maîtrisée**

- Plan de Financement Pluriannuel revu et adapté pour Investir
- Démarches actives en recherche de subventions

❑ **Relations claires et équilibrées dans Forez Est**

- Fonds de concours accordé / Contrat négocié accordé
- Révision du Pacte fiscal et financier effectif depuis le 01/01/2024
- Clect : transfert des budgets annexes prévus en 2026
- Mobilité en lien avec CCFE : Abords Gare et pôle multimodal – ZA Murons

Investissement : dépenses 2025



Bâtiments : plus de 91 % investis sur la Médiathèque, 9% sur les autres bâtiments publics et les écoles

Foncier : 99 % concerne la convention passée avec EPORA pour l'Avenue Henri Planchet (OAP)

Aménagements : Voirie - Réseaux éclairage public - Rénovation énergétique

Prospective budgétaire

Aménagements	Libellé	Budget 2025
2019-101	TRAVAUX VOIRIE ET EAU PLUVIALE	42 423,72 €
2019-105	AMENAGEMENTS EXTERIEURS	5 008,00 €
2021-100	COMPLEXE IRENEE LAURENT	1 000,00 €
2023-100	TRANSITION ENERGETIQUE	43 294,00 €
2023-101	POUMONS VERTS	1 000,00 €
2023-102	EP ABORDS GARE / AV PLANCHET	1 000,00 €
204	Subvention d'équipement (enfouissements réseaux secs)	127 000,00 €

Prospective budgétaire

Bâtiments	Libellé	Budget 2025
2013-102	REAMENAGEMENT MAIRIE	1 000,00 €
2016-106	REHAB FOYER DES TRAVAILLEURS	20 603,95 €
2019-102	INVESTISSEMENTS ECOLES	74 052,61 €
2019-103	INVESTISSEMENTS AUTRES BATIMENTS PUBLICS	83 209,93 €
2021-101	MEDIATHEQUE	1 819 207,35 €

Foncier	Libellé	Budget 2025
1987-100	INTEGRATION VOIRIES LOT	1 000,00 €
2010-105	ACQUISITION FONCIERE	1 000,00 €
2015-102	VEILLE FONCIERE (EPORA)	325 102,54 €

Prospective budgétaire

Patrimoine	Libellé	Budget 2025
2003-101	CONCESSIONS CIMETIERE	10 000,00 €
2019-100	EQUIPEMENT GENERAUX	85 056,91 €

Sécurité	Libellé	Budget 2025
2014-102	SECURITE VIDEO PROTECTION	1 000,00 €
2019-104	TRAVAUX ELECTRICITE EXTERIEURE	80 228,67 €

5 - Analyse de la dette

Un désendettement maintenu avec un ratio risque de 3,5 ans

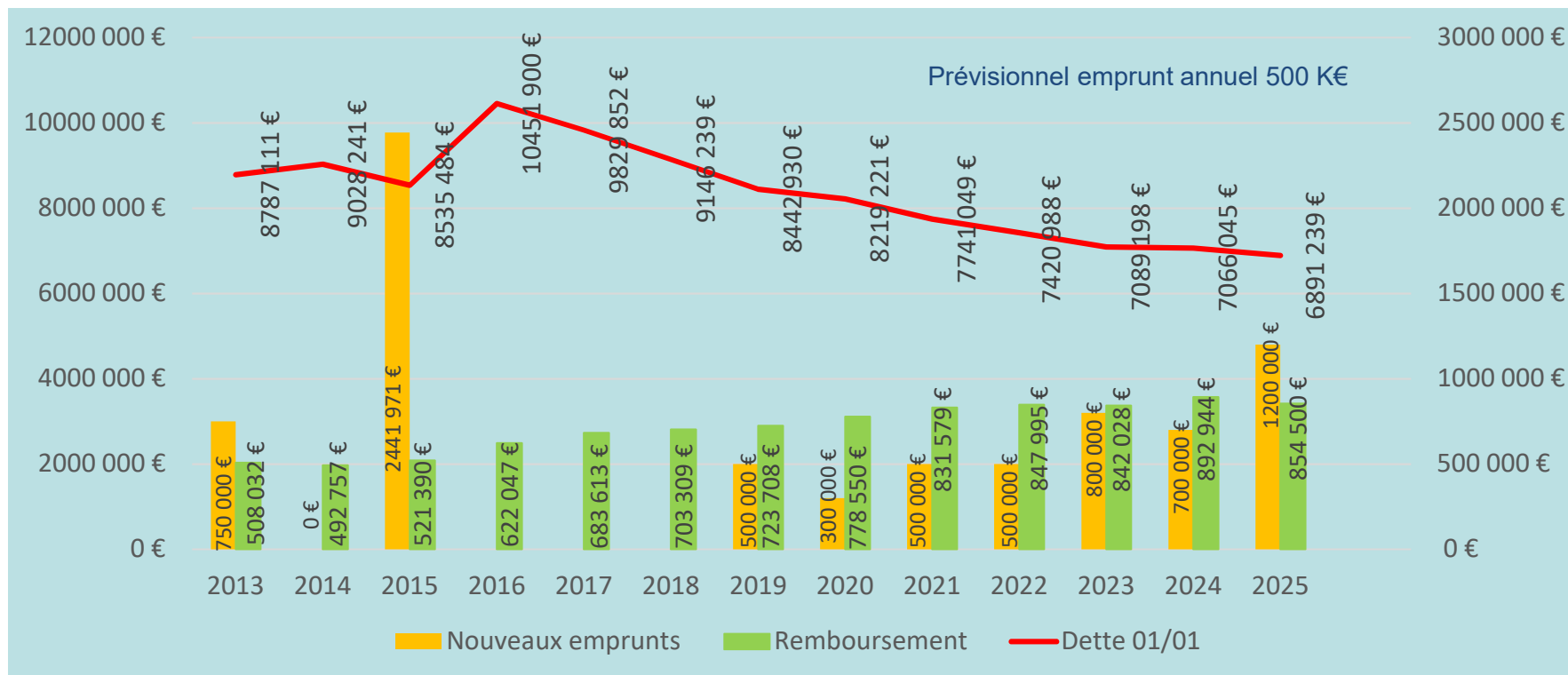
	Dette au 01/01/2024	Remboursments	Intérêts	Emprunts nouveaux 2024	Dette au 31/12/2024
Commune	7 066 045 €	874 805 €	156 837 €	700 000 €	6 891 240€
Eau	50 044 €	12 689 €	1 563 €		37 355 €
Assainist	1 872 074 €	163 708 €	33 772 €		1 708 366 €
TOTAL	8 988 163 €	1 051 202 €	192 172 €	700 000 €	8 636 961 €

L'endettement global a diminué de 2019 à 2024 de :

Emprunts – Remboursements = 3 300 000 € - 4 852 373 = 1 552 373 €

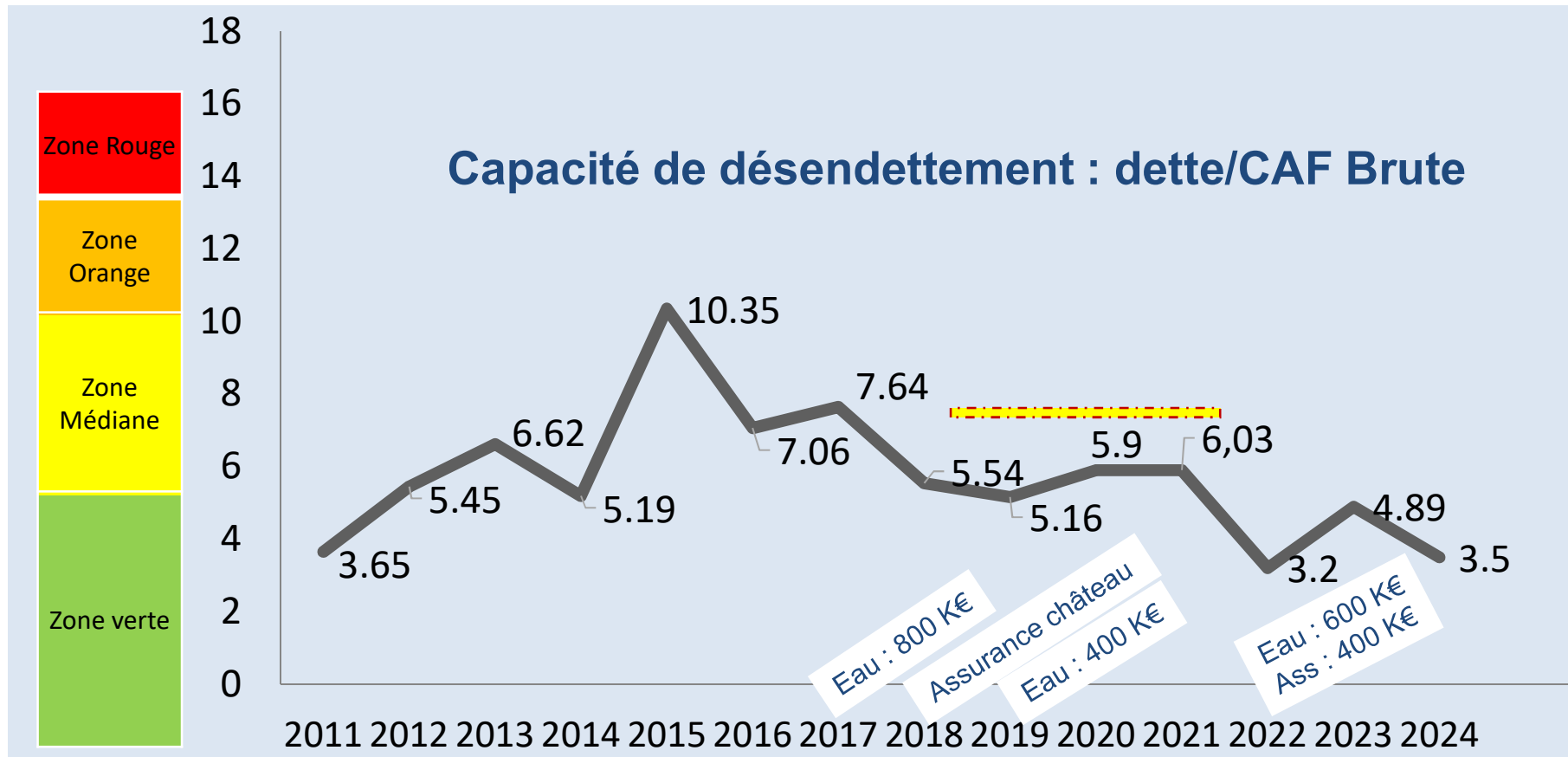
Au 31/12/2024, rapporté à la population, l'encours de la dette correspond à 756 € par habitant (775 € en 2023, 781 € en 2022).

Plan pluriannuel de financement prévisionnel



Poursuite de notre politique de désendettement tout en ajustant les emprunts nécessaires à nos investissements.

Ratio de Solvabilité : Dette/CAF Brute



La plupart des villes moyennes se situent entre 5 et 7 ans

Moyenne nationale des communes urbaines
5,7 ans
Source DGCL

6 - Budget annexe : eau

OBJECTIF : Couvrir les frais financiers des emprunts et une partie des dépenses d'investissement par l'autofinancement

Prévision de transfert à l'investissement de 325 000 euros en 2025

❖ Pas d'augmentation du prix de l'eau

❖ Excellent niveau de rendement grâce à une vigilance accrue de nos techniciens

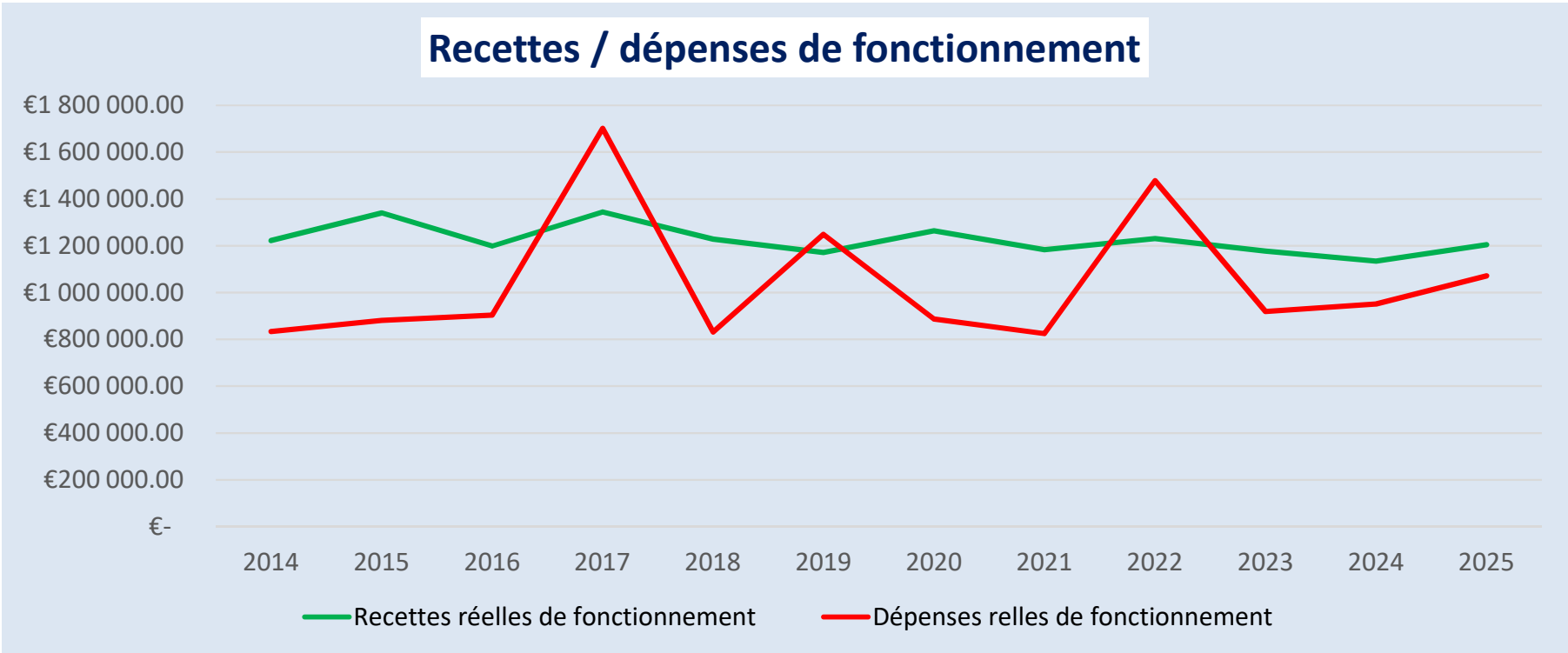
CONSOMMATION EAU EN M3

ANNEE	PRODUCTION PUITES		ACHATS SIPROFORS	TOTAL ACHATS + PRODUCTION	PERTE		DISTRIBUE VENDU
	QUANTITE	%			QUANTITE	%	
2019	0	0,00%	672 169	672 169	11 981	1,78%	660 188
2020	0	0,00%	800 036	800 036	73 156	9,14%	726 880
2021	0	0,00%	648 552	648 552	-23 321	-3,60%	671 873
Moyenne 20-21	0	0,00%	724 294	724 294	24 918	3,44%	699 376
2022	0	0,00%	709 833	709 833	11 154	1,57%	698 679
2023	0	0,00%	689 729	689 729	29 302	4,25%	660 427
2024	0	0,00%	640 160	640 160	21 104	3,30%	619 056

A/A-1 : Impact des restrictions réglementaires sur notre consommation d'eau.

Fonctionnement : eau

❖ Pas de recours à l'emprunt depuis 2013 et extinction de la dette prévue en 2028



Des recettes importantes sont constatées comme chaque année. En 2026, transfert de la compétence à CCFE.

Dépenses d'investissement : eau

N° Opération	Libellé	Budget 2024	Liquidé	Budget 2025
2008-100	AEP renforcement réseaux	70 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €
2010-101	Equipements et travaux généraux ¹	330 703,51 €	278 105,16 €	95 463,21 €
2015-100	AEP gare et Planchet	50 000,00 €	0,00 €	45 000,00 €
2019-102	AEP Paccard et abords	597,95 €	97,95 €	0,00 €
2021-100	AEP Rue du Gabion	528,34 €	28,35 €	0,00 €
2025-100	AEP Allée des Platanes	0,00 €	0,00 €	130 000,00 €
2025-101	AEP Rue Jules Rimet	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
2025-102	AEP Roger Rivière	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €
2025-103	AEP Rue Pierre de Coubertin	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €
2025-104	AEP Avenue d'Andrézieux ²	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €

¹ Remplacement regards compteurs ² provisionnement en vue du transfert de compétence

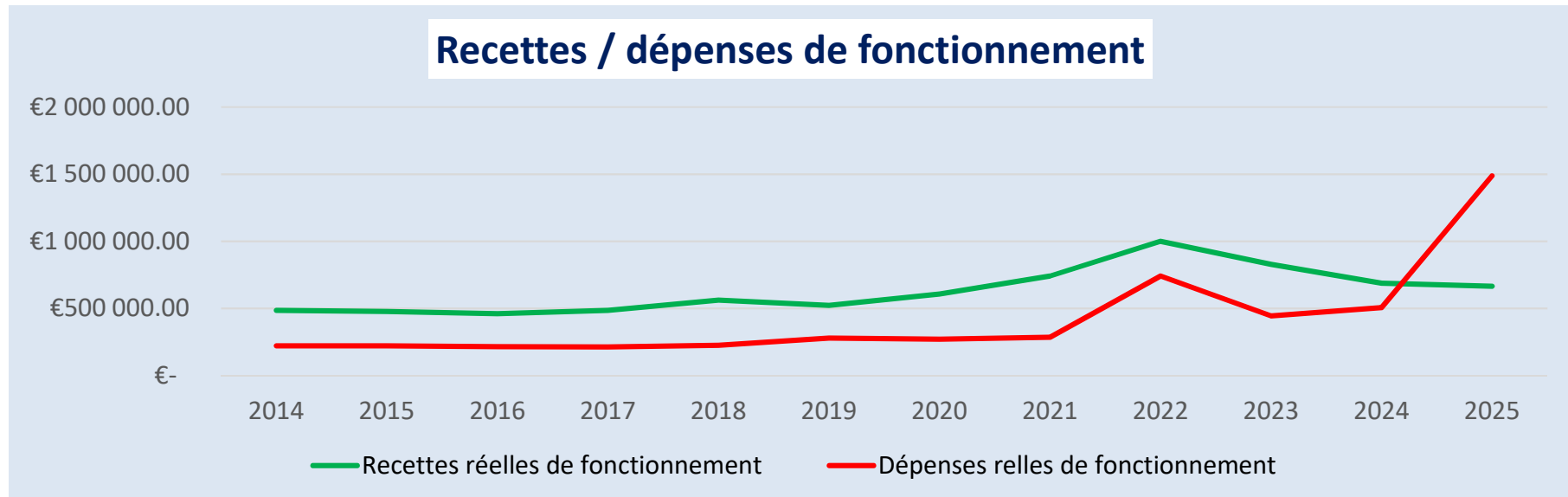
Budget annexe : Fonctionnement assainissement

OBJECTIF : Couvrir les frais financiers des emprunts / Pas de transfert à l'investissement en 2024

Programme des travaux de mise en séparatif en lien avec CCFE / Pas d'emprunt

Au BP 2025 :

Les dépenses réelles de fonctionnement sont composées par une trésorerie abondante (715 K€ en réserve) suite à l'interdiction de transfert au budget général. Cette dépense de fonctionnement ne sera pas réalisée au CFU.



En 2026, transfert de la compétence à CCFE.

Dépenses d'investissement : assainissement

N° Opération	Libellé	Budget 2024	Liquidé	Budget 2025
2008-100	Renforcement réseaux	110 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €
2011-102	Equipement et travaux généraux	260 120,62 €	91 438,00 €	242 368,61 €
2015-101	EU Abords gare/Planchet	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
2016-100	Mise aux normes du réseaux	95 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
2019-102	EU Paccard et abords	2 887,89 €	1 887,89 €	0,00 €
2022-100	EU Rue du Gabion	570,87 €	70,87 €	0,00 €
2025-100	EU Rue Roger Rivière	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2025-101	EU Rue Pierre de Coubertin	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2025-102	EU Avenue d'Andrézieux ¹	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €

Conclusion

- Les impacts importants ont été notamment :
 - L'absorption du déficit foncier de la convention EPORA 1 085K€
 - Les investissements de nos projets structurants qui se sont concentrés sur 3 années
 - Une forte augmentation sur 2023 et 2024 de nos charges de fonctionnement



- Afin de renforcer et de sécuriser la santé financière de la collectivité pour 2025 nous avons défini les lignes directrices suivantes :
 - La maîtrise de nos charges de fonctionnement avec un contrôle de gestion encore plus rigoureux via le service finance
 - La mise en place d'une prospective budgétaire triennale 2025-2027 et 2028-2030 par le service finance avec l'appui de la DGFIP afin de faciliter et d'améliorer le suivi des grands équilibres financiers

**MERCI
POUR
VOTRE ATTENTION**

Vos questions ?